

avoisinent de regrouper les conseils scolaires pour former de plus vastes unités administratives. Dans la plupart des provinces, le fusionnement des conseils scolaires a permis d'en réduire considérablement le nombre; par exemple, le Nouveau-Brunswick n'en compte plus que 33 (au lieu de 400 antérieurement); Terre-Neuve 35 (au lieu de 300); et l'Ontario 185 (au lieu de 4,000). Des regroupements analogues ont eu lieu un peu partout au Canada. A la suite de cette réorganisation, de sensibles améliorations se sont produites à l'échelon scolaire local.

Personnel enseignant Dans toutes les provinces, les candidats à un brevet d'enseignement élémentaire doivent posséder au moins un certificat de fin d'études secondaires et une année de formation spécialisée dans une faculté d'enseignement ou une école normale. La formation comporte habituellement des cours généraux et des cours spécialisés ainsi qu'un stage pédagogique. Les professeurs de l'enseignement secondaire sont généralement des diplômés d'universités qui ont passé une année supplémentaire dans une école normale ou qui se sont spécialisés en pédagogie pendant un an avant d'obtenir leurs diplômes. La tendance actuelle veut que les ministères provinciaux de l'Éducation chargent les universités de former les professeurs de l'enseignement élémentaire et secondaire. A cet égard, il y a seulement quatre provinces où l'on trouve aujourd'hui des écoles normales, en dehors des universités, pour assurer la formation des enseignants. Les universités participent à la formation des instituteurs de l'enseignement élémentaire en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Québec, mais dans ces quatre provinces on compte encore des écoles normales administrées par le gouvernement. Dans les huit provinces pour lesquelles il existe une statistique, environ 11 pour cent des instituteurs d'écoles élémentaires et 74 pour cent des professeurs de collèges possèdent des diplômes universitaires.

Organisation scolaire La majorité des élèves aux niveaux élémentaire et secondaire fréquentent les écoles publiques du Canada. Environ 2 pour cent vont à l'école privée. Chaque année, en septembre, la plupart des petits Canadiens de six ans commencent un cycle élémentaire de huit années d'études. A l'âge de 14 ans environ, près de 90 pour cent d'entre eux commencent un deuxième cycle normal de quatre ou cinq années d'études secondaires. Parmi les diplômés des écoles secondaires il n'y en a qu'un petit nombre d'environ 13 pour cent qui continuent leurs études dans un collège ou une université, où un peu plus de la moitié d'entre eux suivent un programme de trois ou quatre années les menant à un baccalauréat ès arts ou ès sciences. Les autres entreprennent des études spécialisées dans divers domaines comme le commerce, l'enseignement, le génie, le